

Modalités de prise en charge auprès de votre OPCA

1 Faire une demande préalable de prise en charge auprès de votre OPCA.

Si vous ne connaissez pas votre OPCA, vous pouvez vous renseigner auprès de votre expert comptable.

2 Dès réception de votre **inscription** (bulletin et règlement) pour la journée de formation choisie, nous vous adressons tous les **documents nécessaires** pour cette prise en charge :

- Conventions de formation professionnelle
- Numéro d'agrément en tant que dispensateur de formation
- Programme détaillé de la formation.

3 **Transmettre** les documents reçus à votre OPCA.

4 Votre OPCA vous renvoie la **confirmation d'acceptation** de la prise en charge

5 Le **stagiaire** effectue sa formation.

6 A réception des **derniers justificatifs** (facture acquittée et attestation de présence que nous vous remettrons à l'issue de la formation), votre OPCA vous **rembourse**.